

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 10 mars 2025**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 10 mars 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### **2025-03A-01**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2025-03A-02**

##### **Congédiement d'un employé**

ATTENDU que l'employé numéro 060207 est présentement en période de suspension administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision;

ATTENDU l'enquête menée, le rapport confidentiel déposé au conseil municipal, dont le contenu est privilégié et n'est pas destiné à faire partie des archives de la Ville, ainsi que les recommandations de la chef de division – Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal entérine le congédiement de l'employé numéro 060207, en date du 10 mars 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2025-03A-03**

#### **Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils - interdiction temporaire sur le rang du Golf**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, le 10 septembre 2012, du Règlement numéro 026-4-2012 intitulé *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils*;

ATTENDU l'approbation de ce même règlement par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que d'importants travaux de réfection de la chaussée sont nécessaires dans le rang du Golf et que la circulation de camions et de poids lourds sur ce rang, durant la période de dégel, peut l'endommager de manière irréversible;

ATTENDU que ce contexte exige des assouplissements aux règles édictées dans le règlement 026-4-2012 de manière à interdire temporairement la circulation des camions et des véhicules outils sur le rang du Golf;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise l'interdiction de circulation des camions et des véhicules outils sur le rang du Golf, durant les périodes de dégel déterminées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

### **2025-03A-04**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 17.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

---

Christian Goulet, maire